

e présent dossier d'actualité a pour but d'aider les gestionnaires de programmes et les conseillers spécialisés au sein des organismes donneurs à établir les liens entre les engagements-clés de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, et les activités portant sur l'égalité hommes-femmes — ou l'égalité des genres - et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes¹. Il est le premier d'une série de publications traitant de l'efficacité de l'aide, établies par le Réseau du CAD sur l'égalité homme-femme².

Ce dossier examine chacun des cinq principes énoncés dans la Déclaration de Paris et la manière dont ces principes s'articulent avec les activités portant sur l'égalité des genres. Il propose également une série de questions à se poser sur les façons d'utiliser la Déclaration de Paris dans les programmes nationaux comme instrument de promotion de l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes.

### **INTRODUCTION**

« L'aide n'est efficace que si elle permet d'obtenir de bons résultats en matière de développement, or on ne peut obtenir de bons résultats en matière de développement si les inégalités de genre persistent, si les dégâts sur l'environnement sont admis ou si les droits humains sont violés. »

Mary Robinson, lors de l'atelier sur le thème « Renforcer les résultats et les impacts en matière de développement de la Déclaration de Paris au moyen de travaux sur l'égalité des genres, l'exclusion sociale et les droits humains », Londres, mars 2008

La Déclaration de Paris, adoptée en mars 2005, fixe des engagements généraux, limités dans le temps, à souscrire par les donneurs et les pays partenaires afin de contribuer à rendre l'aide plus efficace dans un contexte d'augmentation significative de l'aide publique au développement (ADP). L'objectif est de réformer l'affectation et la gestion de l'aide en vue d'améliorer son efficacité et d'obtenir des résultats en matière de développement.

Les liens entre efficacité de l'aide, efficacité du développement et égalité hommes-femmes sont multiples et étroits. Ils sont explicitement reconnus au paragraphe 42 de la Déclaration de Paris. L'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes représentent des éléments fondamentaux afin d'obtenir des résultats en matière de développement et réaliser les objectifs ultimes de la Déclaration de Paris - à savoir augmenter les effets de l'aide sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, consolider la croissance, renforcer les capacités et accélérer les avancées vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). De plus, les inégalités de genre coûtent et nuisent à l'efficacité du développement.

<sup>1</sup> En anglais « gender equality and women's empowerment ».

<sup>2</sup> Les autres documents de cette série traitant de l'égalité hommes-femmes, de l'autonomisation et du renforcement des capacités des femmes et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide sont le dossier d'actualité 2, intitulé « Trouver les points d'ancrage », et le dossier d'actualité 3, intitulé « Financements novateurs pour les organisations de femmes ». Ces documents devraient être lus ensemble.

Le Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes remercie Cathy Gaynor pour ses contributions au présent dossier.

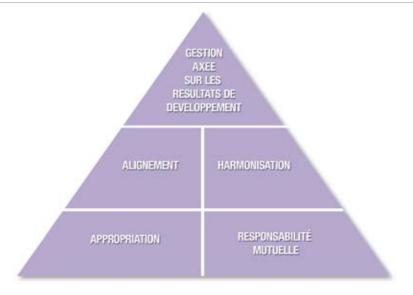
L'égalité entre les hommes et les femmes est à la fois un droit humain et un objectif de développement, dont la réalisation peut être plus efficacement accélérée par l'application des principes de la Déclaration de Paris. L'expérience acquise dans le cadre des activités sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes peut renforcer sa mise en œuvre. Les principes qu'elle énonce correspondent à des approches reconnues pour l'action en matière d'égalité hommes-femmes et de développement. Tous les spécialistes du développement, quel que soit leur domaine, peuvent exploiter ces synergies entre les engagements de la Déclaration de Paris pour accroître l'efficacité de l'aide et du développement.

### LES PRINCIPES DE LA DÉCLARATION DE PARIS ET LEURS LIENS AVEC L'ÉGALITÉ DES HOMMES-FEMMES ET L'AUTONOMISATION ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FE

La finalité du programme d'action de Paris est d'accorder davantage de poids à ce que veulent les pays partenaires. Cela implique, pour les donneurs, de renoncer à choisir et mettre en œuvre leurs propres projets pour adopter la démarche plus risquée – mais plus payante – consistant à améliorer l'exécution des activités dans les pays partenaires. Ce programme d'action est étayé par cinq principes fondamentaux, qui reposent tous sur une bonne pratique de développement.

Ces principes interagissent entre eux plutôt qu'ils ne s'appliquent individuellement. L'appropriation et la responsabilité mutuelle en constituent le socle et sont étroitement liées, car les gouvernements sont, au même titre que les citoyen-nes, parties prenantes dans les politiques et les performances de développement de leur pays. L'alignement et l'harmonisation reposent sur cette approche et sont également liés entre eux, tandis que le but vers lequel tendent toutes les interventions de développement et d'aide est l'obtention de résultats de développement durables sur le terrain.

Interactions entre les principes de la Déclaration de Paris



**APPROPRIATION :** LES PAYS PARTENAIRES PRENNENT L'INITIATIVE DE L'ÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT

La base de l'appropriation démocratique consiste en ce que les intérêts et voix de tou-tes les citoyen-nes femmes et hommes soient pris en compte dans les stratégies de développement national et que les résultats de développement bénéficient à tou-tes. Une appropriation démocratique à large assise suppose la participation de toutes les parties prenantes, notamment la société civile, les médias, les communautés, les prestataires de services, les Parlements, les ministères opérationnels et les structures de gouvernance au niveau local.

En février 2006, Irish Aid organisait en Tanzanie un atelier sur le thème « Faire progresser l'égalité hommes-femmes dans le cadre d'une stratégie d'aide conjointe ». Des parlementaires ainsi que des acteur-trices de la société civile ont dénoncé avec véhémence le fait qu'ils étaient tenus à l'écart du processus d'élaboration de la stratégie d'aide conjointe et que les décisions étaient prises par un petit noyau de responsables gouvernementaux et de donneurs sans y associer de manière appropriée les autres parties prenantes ou sans diffuser suffisamment d'informations.

Pour la plupart des pays, les stratégies de développement comprennent une stratégie de lutte contre la pauvreté et d'autres plans nationaux et programmes sectoriels à moyen terme, ainsi que des engagements convenus au niveau mondial, tels que les OMD. La prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans l'analyse, la formulation des politiques, l'attribution des ressources et la mise en œuvre peut contribuer à accroître l'efficacité de la stratégie de lutte contre la pauvreté comme d'autres stratégies de développement et à mieux les axer sur les résultats.

Un certain nombre de questions-clés sont à prendre en compte en ce qui concerne l'appropriation, l'égalité hommesfemmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes : :

- 1. Le processus de développement national est-il réellement conduit par le pays au lieu d'être régi par les donneurs et/ou uniquement par le ministère des Finances :
  - a) les *ministères opérationnels*, tels ceux de l'éducation, de la santé, du travail et des entreprises, ainsi que les ministères de la condition des femmes et les administrations décentralisées, participent ils au dialogue sur les politiques à mener ; les réformes de l'aide ont elles pour but de renforcer les stratégies nationales de développement en vue de l'instauration de l'égalité hommes-femmes ?
  - b) la *société civile* et les *représentant-es du secteur privé* (notamment les organisations de femmes, les groupes d'entreprises, les parlementaires, les médias, les universitaires et les associations professionnelles) sont ils associés à la formulation des stratégies nationales de développement ?

#### Stratégie de développement sensible au genre en Ouganda

L'expérience de l'Ouganda montre que la formulation d'une stratégie nationale genrée de lutte contre la pauvreté peut prendre beaucoup de temps (en l'occurrence, sept ans), même avec un soutien relativement important des mouvements des femmes et des donneurs. Elle n'a été possible que grâce à la persévérance et aux efforts coordonnés des ministères sectoriels et de la société civile qui ont collaboré avec les organismes centraux pour la financer et la planifier, avec le soutien des donneurs. Les ministères opérationnels, les ministères chargés de la condition des femmes et la société civile, notamment les organisations de femmes, devraient également être pleinement associés à la planification du développement, ainsi qu'à sa mise en œuvre, à son suivi et à son évaluation, et avoir accès aux ressources. Les donneurs peuvent jouer un rôle de soutien dans ce processus (par exemple en renforçant les capacités), de préférence par le biais de structures harmonisées comme des groupes de discussion entre partenaires pour le développement.

Source: Promoting Gender Equality in New Aid Modalities and Partnerships. Document de travail, UNIFEM, mars 2006.

#### Aide au Programme pour une maternité sans risque au Népal

Au Népal, la mise en œuvre du programme national pour une maternité sans risque du gouvernement a été facilitée par des changements structurels, l'assistance des donneurs et l'engagement de la société civile. La société civile a contribué à permettre aux pauvres et aux exclu-es de « faire entendre leurs voix » et à faciliter le dialogue et une appropriation par la base.

L'appropriation et la responsabilisation pour une maternité sans risque et la santé néonatale se sont renforcées du fait que les femmes ont été mieux informées et sont parvenues à s'organiser davantage et que les responsables publics locaux et le personnel de santé ont mieux reconnu la légitimité des approches adoptées.

Source : Étude de cas présentée lors de l'atelier sur le thème « Renforcer les résultats et les impacts en matière de développement de la Déclaration de Paris au moyen de travaux sur l'égalité des genres, l'exclusion sociale et les droits humains », mars 2008. Voir www. oecd.org/dac/effectiveness/resultsandimpacts.

- 2. Les stratégies nationales de développement s'appuient elles sur des accords et des conventions de portée mondiale, comme les OMD, la Plate forme d'action de Pékin et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ?
- 3. Dans quelle mesure les engagements de partenariat énoncés dans la Déclaration de Paris et leurs implications sont ils connus et compris par les parties prenantes, comme les parlementaires, les organisations non gouvernementales, les médias et les organisations de femmes dans le pays ; que fait on pour développer la capacité de ces acteur-trices et autres « vecteurs de changement » pour qu'ils agissent dans le domaine de l'efficacité de l'aide et du développement, ainsi que de l'égalité hommes-femmes ?
- 4. Les donneurs accordent ils l'attention voulue et appuient ils collectivement et de façon systématique l'égalité hommes-femmes dans les pays partenaires ; les donneurs fournissent ils des ressources et autres incitations pour contribuer à la prise en compte de ces questions dans les stratégies et programmes, par exemple en évaluant la façon dont l'égalité des genres est recherchée dans les examens conjoints des stratégies de lutte contre la pauvreté, les études sectorielles et les bulletins d'informations-conseil au personnel (joint staff advisory notes) ?<sup>3</sup>

## **ALIGNEMENT :** LES DONNEURS FONT REPOSER LEUR SOUTIEN SUR LES STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT, LES INSTITUTIONS ET LES PROCÉDURES

Cela signifie que les donneurs s'alignent sur les politiques des pays partenaires et les programmes pour le développement, en utilisant les systèmes administratifs et financiers locaux. L'« alignement » implique la volonté de renforcer et de soutenir les capacités et les systèmes de pays en développement au lieu de créer ou de collaborer avec des structures parallèles. Les donneurs comme les partenaires pour le développement peuvent davantage se référer, dans le cadre du dialogue sur les politiques à mener, aux accords et conventions portant sur l'égalité hommes-femmes conclus au niveau mondial et aux politiques nationales en faveur de l'égalité des genres. Les actions qui ne cadrent pas avec ces accords souscrits au niveau mondial, notamment avec les OMD, compromettent les résultats et les effets attendus.

En outre, il est possible d'accroître l'efficacité des systèmes de gestion des finances publiques en recourant à des approches budgétaires sensibles au genre (voir encadré). Les donneurs et les partenaires peuvent collaborer afin de conjointement développer les capacités tant des spécialistes de l'égalité des genres que des macro-économistes impliqués dans la gestion des finances publiques afin que chacun comprenne mieux le point de vue de l'autre.

#### **Budgets sensibles au genre au Maroc**

La réforme budgétaire axée sur les résultats du Maroc, lancée pour stimuler l'émergence d'une culture de la gestion des finances publiques, a fourni un point d'ancrage stratégique des budgets sensibles au genre.

Cette approche comportait deux phases : une phase initiale de « sensibilisation » (2003 2005) visant à associer les ministères et à élaborer des conseils pratiques et des outils, suivie d'une phase « d'institutionnalisation » (2005 2008) basée sur la production d'un rapport genré du projet de loi de finances. Le rapport contient une analyse de la dimension genrée des politiques et budgets publics et de leurs impacts sur la population. Il est élaboré dans le cadre d'un processus participatif, associant un nombre croissant de ministères et d'organisations de la société civile.

Les approches de budgets sensibles au genre sont donc désormais intégrées dans le processus budgétaire national. Ainsi, dans sa lettre circulaire de 2007, le Premier ministre a invité les ministères à inclure des indicateurs sexospécifiques dans les indicateurs de performance du budget. Les activités en cours consistent à mettre au point et à perfectionner les outils nécessaires et à développer leur utilisation aux niveaux local et communautaire.

Source : Étude de cas présentée lors de l'atelier CAD/OCDE sur « L'efficacité du développement en pratique : l'application de la Déclaration de Paris pour encourager l'égalité hommes-femmes, la protection de l'environnement et les droits de l'homme », Dublin, avril 2007. Voir www.oecd.org/dac/effectiveness/inpractice

<sup>3</sup> Ces notes sont établies par la Banque mondiale et le FMI pour évaluer et conseiller les stratégies de lutte contre la pauvreté.

### Gestion des finances publiques sensible au genre en Éthiopie

Un partenariat entre donneurs et Gouvernement éthiopien a permis d'intégrer l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes dans la stratégie nationale de développement ainsi que dans les modalités de financement et les mécanismes de suivi.

Le ministère des Finances et du Développement économique a alors décidé la mise en place de budgets sensibles au genre et l'égalité des genres a été transversalement intégrée dans les documents de planification stratégique et de gestion du ministère, de même que dans le Plan national pour l'accélération et la durabilité du développement en vue de l'éradication de la pauvreté (National Plan for Accelerated and Sustained Development to End Poverty, PASDEP).

Source : Étude de cas présentée lors de l'atelier sur le thème « Renforcer les résultats et les impacts en matière de développement de la Déclaration de Paris au moyen de travaux sur l'égalité des genres, l'exclusion sociale et les droits humains », mars 2008. Voir www.oecd.org/dac/effectiveness/ resultsandimpacts.

Un certain nombre de questions-clés sont à prendre en compte en ce qui concerne l'alignement, l'égalité hommesfemmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes :

- 1. Quelle est la ligne politique sur laquelle les donneurs s'alignent ; les activités sont elles étayées par des travaux d'analyse par pays et englobent elles des stratégies en faveur de l'égalité hommes-femmes qui elles mêmes reposent sur des engagements internationaux et des politiques nationales certifiées en faveur de l'égalité des genres ?
- 2. Quelle est l'ampleur du dialogue sur les politiques à mener en faveur de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation et du renforcement des capacités des femmes ; dans quels espaces se produit il ; qui y participe et quel est son impact ?
- 3. La capacité des ministères des Finances et des ministères sectoriels est elle actuellement renforcée par l'utilisation de l'analyse de genre et les techniques de budget sensible au genre sont-elles actuellement appliquées à la gestion des finances publiques?<sup>4</sup>
- 4. Dans le cadre des réformes plus larges du développement du secteur public, l'égalité hommes-femmes est elle prise en compte dans les changements introduits dans le recrutement, les institutions et les procédures ?
- 5. Procède-t-on de façon coordonnée pour intégrer transversalement et de façon systématique l'égalité des genres dans les approches sectorielles (SWAPs), au sein des secteurs se préoccupant « traditionnellement » de l'égalité hommes-femmes, tels que la santé et l'éducation ; les « leçons apprises » sont elles transmises aux secteurs où l'on a souvent fait peu cas de l'égalité des genres, comme celui des infrastructures, et à des sphères institutionnelles « novices » en la matière, comme celui de la justice, de la loi et de l'ordre public ?
- 6. Les compétences des expert-es en genre existants dans les pays partenaires (ou les régions) sont elles utilisées ; les propres capacités du pays pour remplir les engagements pris en matière d'égalité des genres sont elles soutenues ?

# **HARMONISATION :** LES ACTIONS DES DONNEURS SONT MIEUX HARMONISÉES, PLUS TRANSPARENTES, ET PERMETTENT UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ COLLECTIVE

La raison d'être de l'harmonisation est que des actions menées conjointement par les donneurs et les procédures communes réduiront les coûts de transaction et renforceront l'efficacité de l'aide. Les chances qu'il soit tenu compte de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation et du renforcement des capacités des femmes dans les approches harmonisées et les efforts de division du travail dépendent de la fermeté des engagements souscrits tant par les gouvernements des pays partenaires que par les donneurs.

Le soutien conjoint des donneurs, auquel s'ajouteraient ceux du gouvernement et de la société civile, devrait être recherché pour appuyer les initiatives en faveur de l'égalité hommes-femmes. Les groupes de travail chargés de la question de l'égalité des genres ont besoin du soutien constant des donneurs, ainsi que d'un programme d'action tourné vers l'avenir, si l'on veut qu'ils demeurent actifs et dynamiques. Des opportunités d'apprentissage commun et des mécanismes de communication des messages-clés peuvent être renforcés.

<sup>4</sup> Voir aussi le Guide à l'intention des non-économistes pour la négociation des stratégies pour la réduction de la pauvreté, Réseau du CAD sur l'égalité homme femme, avril 2007.



Les expert-es en genre, les gestionnaires de programmes et les personnels chargés de faire réaliser et de concevoir les études et les missions peuvent planifier ensemble des travaux d'analyse et d'examen qui tiennent compte du genre d'un point de vue spécifique ou inclusif. La formulation de plans d'assistance en faveur des pays et de documents de stratégie se prête bien à ces activités conjointes.

Un certain nombre de questions-clés sont à garder en tête en ce qui concerne l'harmonisation en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation et de renforcement des capacités des femmes :

- 1. De quelles façons la transition entre approches projets et approches programmes mieux harmonisées affecte t elle l'espace politique et la marge d'action pour aborder les questions de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation et du renforcement des capacités des femmes ?
- 2. Comment les donneurs traitent ils les questions de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation et du renforcement des capacités des femmes et comment procèdent ils pour la division du travail :
  - a) voit-on clairement quels donneurs appuieront l'égalité hommes-femmes et la façon dont cela sera effectif comme une question « transversale », « sectorielle » ou les deux à la fois ?

### Division du travail en matière d'égalité hommes-femmes en Tanzanie

En Tanzanie, le Groupe des partenaires pour le développement chargé de l'égalité hommes-femmes (Development Partner Group on gender equality) a eu recours à un exercice de répartition des tâches pour promouvoir l'égalité des genres dans l'architecture de l'aide. Il a été demandé aux différents organismes le composant d'être le « point focal genre » des divers groupes de travail sectoriels.

Irish Aid a été désignée point focal pour le secteur agricole et a profité de ce mandat pour attirer l'attention sur l'importance de la mise en exergue de l'égalité hommes-femmes dans l'examen du Programme national de développement du secteur agricole (National Agriculture Sector Development Programme). Pour encourager le ministère de l'Agriculture, le Président du Groupe des partenaires pour le développement chargé de l'égalité hommes-femmes a dans un premier temps lancé l'examen auprès du ministère du Développement des communautés, de l'Égalité hommes-femmes et des Enfants. Le ministère de l'Égalité hommes-femmes a ensuite incité le ministère de l'Agriculture à se conformer dans l'examen aux engagements pris par le gouvernement en matière d'égalité hommes-femmes. Les demandes d'assistance technique concernant le genre dans le secteur agricole ont été satisfaites par lrish Aid.

L'exercice de répartition des tâches a également servi à appuyer le renforcement des capacités pour la lutte contre les violences de genre, ce qui a abouti à la création d'un fonds commun pour s'attaquer à ce problème.

Source : Étude de cas présentée lors de l'atelier sur le thème « Renforcer les résultats et les impacts de développement de la Déclaration de Paris au moyen de travaux sur l'égalité des genres, l'exclusion sociale et les droits humains », mars 2008. Voir www.oecd.org/dac/effectiveness/ resultsandimpacts.

### Audit de genre harmonisé au Rwanda

Huit organisations (DFID, ACDI, PNUD, FNUAP, Action Aid, SNV, Trocaire et Norwegian People's Aid) ont conjointement lancé un audit de genre participatif au sein des systèmes d'organisation du Rwanda. Les conclusions et les recommandations de cet audit pourraient servir d'outils pour établir des points de référence et évaluer l'efficacité de l'aide. Cet audit offre également une plate forme d'action commune pour aller de l'avant. Il constitue un bon exemple d'harmonisation entre donneurs et ONGs et il a inspiré de nouvelles suggestions concernant l'action conjointe. Le succès a été tel qu'une nouvelle série d'audits de genre est prévue, avec la participation d'agences gouvernementales ainsi que d'ONGs locales.

L'audit a toutefois également mis en lumière les défis à relever par les partenaires pour convaincre le gouvernement rwandais d'appliquer les conclusions et les recommandations de l'audit et de s'en servir pour établir des points de référence en vue d'évaluer l'efficacité de l'aide.

*Source*: DFID (2007), Rwanda Gender Audit Project: Synthesis of Pilot Phase. Voir www.dfid.gov.uk/countries/africa/gender-synthesis. pdf.

- a) la responsabilité de l'égalité hommes-femmes incombe-t-elle au(x) donneur(s) disposant du plus grand avantage comparatif et des capacités les plus importantes sur cette question ?
- b) dans quelle mesure les capacités d'analyse de genre sont elles prises en compte pour déterminer l'avantage comparatif et planifier le recrutement du personnel qui mènera les activités (tant par les donneurs que par les partenaires) ?
- 3. Existe-t-il une vision de développement des procédures et approches communes utilisables par les donneurs pour appuyer les ministères chargés de la condition des femmes et les organisations de femmes au niveau national ?
- 4. Comment les donneurs apportent-il un appui ou participent ils aux travaux d'analyse conjointe portant sur l'égalité hommes-femmes et sur l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes ?

# **LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT :** *GÉRER LES RESSOURCES ET AMÉLIORER LE PROCESSUS DE DÉCISION EN VUE D'OBTENIR DES RÉSULTATS*

« La gestion axée sur les résultats de développement » représente un élément décisif pour garantir que l'attention est bien centrée sur les objectifs et les résultats du développement et non pas uniquement sur les mécanismes ou les procédures de mise en œuvre de l'aide. La réduction de la pauvreté et des inégalités, la consolidation de la croissance et le renforcement des capacités sont les objectifs ultimes de la Déclaration de Paris et aussi le socle d'action de ceux œuvrant pour instaurer l'égalité hommes-femmes. Il importe donc de veiller à ce que les résultats qui seront obtenus à long terme, comme l'égalité des genres, ne soient pas évincés au profit de résultats tangibles que l'on s'efforcera de mettre en évidence le plus vite possible. Il est nécessaire de prêter une attention particulière à la qualité des résultats et non pas uniquement aux aspects quantitatifs, d'où la nécessité de déterminer qui bénéficie ou ne bénéficie pas des efforts collectifs. Par exemple, même si un pays obtient des progrès satisfaisants dans la réduction de la mortalité maternelle, les progrès ont-ils été réalisés dans les zones rurales et isolées ou uniquement dans les zones urbaines ? L'analyse de la problématique homme-femme peut aider à comprendre pourquoi il est plus difficile d'atteindre

certaines des régions mal desservies et de concevoir des stratégies et des plans de mise en œuvre adaptés.

### Le marqueur égalité homme-femme du CAD

Le marqueur égalité homme-femme recense les activités qui ont pour objectif principal et significatif l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes — ce qui signifie que l'activité en question est « destinée à faire progresser l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes ou à réduire la discrimination et les inégalités fondées sur le sexe ». Seize des 23 pays membres du CAD ont utilisé le marqueur égalité homme-femme pour rendre compte des montants qu'ils ont consacrés à l'aide en 2005-2006.5

Bien que les donneurs se soient engagés à doubler l'APD d'ici à 2010, il n'est pas certain que les femmes et les hommes accéderont et bénéficieront équitablement de cette aide accrue. La collecte et l'analyse de données fiables sur les résultats et les impacts de développement peuvent encore être améliorées. L'ensemble des données disponibles pour démontrer l'efficacité relative des différents instruments d'aide et l'impact qu'ils ont sur les conditions de vie des femmes et hommes pauvres reste peu abondant. L'expérience acquise des activités menées à l'appui de l'égalité hommes-femmes peut contribuer à améliorer ces données. Ainsi, on dispose d'expertises pour utiliser les données qualitatives et les statistiques désagrégées par sexe afin de mettre en lumière et de comprendre les résultats obtenus en matière de développement et résoudre les difficultés que pose l'utilisation de ces données pour influer les décisions politiques.

Les organismes donneurs pourraient également davantage s'efforcer davantage d'appliquer le marqueur égalité homme-femme du CAD (voir encadré).

#### Examen des fonds fournis à l'appui de la réduction de la pauvreté au Vietnam

Le Programme de développement socioéconomique pour les zones peuplées de minorités ethniques et pour les zones montagneuses (P135) constitue un exemple de mise en œuvre concrète de la Déclaration de Paris et de la Déclaration de Hanoï sur l'efficacité de l'aide. À travers le P135, un soutien a été apporté à un nombre considérable de petits projets d'infrastructure et de formation pour le personnel des communes. Cette initiative, complétée par une approche participative et décentralisée, a contribué à renforcer la participation et les moyens d'action de la population en matière de gouvernance des communes.

Le programme est fondé sur des stratégies nationales et s'appuie sur un système complet d'indicateurs permettant un suivi régulier de sa mise en œuvre et l'évaluation de ses résultats et impacts, désagrégés par sexe, minorité ethnique et degré de pauvreté. La pierre angulaire de la gestion axée sur les résultats, dans le cas du P135, s'incarne dans la feuille de route pour sa mise en œuvre, élaborée en large consultation avec les principales parties prenantes.

Le P135 constitue un modèle dont devraient s'inspirer les autres programmes vietnamiens de mise en œuvre de la Déclaration de Paris et de gestion du soutien budgétaire destiné à appuyer les programmes gouvernementaux.

# Intégration transversale du genre dans la mesure de performance pour une gouvernance locale efficace en Ouganda

Le système décentralisé de l'Ouganda se caractérise par de solides structures de gouvernance locale, soutenues par des processus électoraux, de planification et de budgétisation ascendants. Pour bénéficier d'une aide au développement, les administrations locales doivent satisfaire des critères de base en matière d'accès, un système d'incitation ayant en outre été mis en place pour récompenser les bons résultats et sanctionner les mauvais.

Quand la stratégie pour l'égalité hommes-femmes n'a pas débouché sur des actions satisfaisantes au niveau local, l'intégration transversale de genre a alors été incluse dans le système d'incitations. Ce mécanisme d'incitation a donné naissance à un système et une structure favorisant l'appropriation collective de l'égalité hommes-femmes et a contribué à institutionnaliser le principe de la gestion axée sur les résultats.

Source: Les deux études de cas mentionnées ci-dessus ont été présentées lors de l'atelier sur le thème "Renforcer les résultats et les impacts de développement de la Déclaration de Paris au moyen de travaux sur l'égalité des genres, l'exclusion sociale et les droits humains", Londres, mars 2008.

### Rendre les acteur-trices du développement responsables au Cambodge

Au Cambodge, un groupe de travail technique chargé de l'égalité hommes-femmes a été créé dans le cadre du Comité consultatif réunissant le gouvernement et les donneurs. Des groupes d'action chargés de l'intégration transversale du genre et dotés d'une représentation de haut niveau ont également été constitués au sein de toutes les institutions gouvernementales. Le Groupe de travail technique fixe des priorités, des points de référence, des indicateurs et des cibles (liés aux indicateurs de suivi commun gouvernement-donneurs) et le Comité consultatif formule des plans d'action, supervise la mise en œuvre et contrôle l'intégration transversale de genre au niveau sectoriel. Cette initiative constitue un bon exemple d'intégration de l'égalité hommes-femmes dans les nouveaux mécanismes.

*Source*: Eyben, R. *et al,* (2007), « Gender Equality and Aid Effectiveness Challenges and Opportunities for International Practice: Experiences from SE Asia ». Rapport établi à l'issu d'un atelier organisé par le DFID, l'UNIFEM et la Banque mondiale à Bangkok, 2-3 avril 2007.

Un certain nombre de questions-clés sont à prendre en compte dans la gestion axée sur les résultats en matière d'égalité hommes-femmes :

- 1. Des engagements ont-ils été pris aux niveaux national et sectoriel pour réduire les inégalités entre hommes et femmes ; quels sont les acteur-trices-clés qui mettent en avant l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes ?
- 2. Les femmes et les hommes pauvres bénéficient-ils de flux d'aide accrus ; comment ces flux sont-ils contrôlés ?
- 3. Les cadres d'évaluation des performances sont-ils transparents et incluent-ils des indicateurs de résultats mesurables pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes ?
- 4. Des objectifs-clés spécifiques correspondant aux engagements pris aux niveaux national et international en matière d'égalité hommes-femmes figurent-ils dans ces cadres, ou bien les objectifs à atteindre en matière d'égalité hommes-femmes sont-ils uniquement limités à certains secteurs ?
- 5. Un soutien approprié est-il apporté pour la collecte et l'analyse de données désagrégées par sexe et l'utilisation d'indicateurs sexospécifiques dans les systèmes nationaux d'analyse statistique, de suivi et d'évaluation ?
- 6. Les donneurs aident-ils les pays à renforcer leur capacité de susciter une plus forte demande de résultats dans le domaine de l'égalité hommes-femmes ?
- 7. Les informations relatives aux résultats obtenus en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation et de renforcement des capacités des femmes sont-elles partagées et diffusées sous des formes appropriées pour influer les politiques et budgets ?
- 8. Observe-t-on des changements positifs et négatifs en matière d'égalité des genres et les observations recueillies sont-elles utilisées pour étayer les dialogues politique et sur l'action à mener ?

### RESPONSABILITÉ MUTUELLE : LES DONNEURS ET LES PAYS PARTENAIRES SONT RESPONSABLES DES RÉSULTATS DE DÉVELOPPEMENT

La « responsabilité » implique d'assumer ses engagements et d'en rendre compte. Elle s'applique aux donneurs dans leurs relations avec les gouvernements partenaires, et *vice versa*, mais aussi aux gouvernements vis à vis des citoyen-nes. Les expériences retenues des activités portant sur l'égalité hommes-femmes et les droits humains, ainsi que l'action menée avec les organisations de la société civile, peut être mises à profit pour traduire cet engagement dans les faits.

## Qu'advient-il du financement des ONGs et des organisations de femmes dans le cadre des réformes de l'efficacité de l'aide ?

Les répercussions des réformes de l'aide sur le soutien apporté aux activités de la société civile en faveur de l'égalité hommes-femmes sont différentes selon les régions et les pays, ainsi que selon la taille de l'organisation et ses priorités. Bien que certaines organisations de femmes aient tiré parti du changement des modalités de l'aide, beaucoup rapportent des effets négatifs.

Il semble, d'après des résultats de recherche, que l'on assiste à un désengagement vis-à-vis du versement de contributions de base aux OSC au profit du financement de courte durée sur activités spécifiques, tandis qu'il est plus en plus difficile de trouver des ressources pour financer des activités à long terme de nature « intangible » et comportant des risques. La recherche montre également qu'il faut renforcer les canaux par le biais desquels les OSC peuvent influer les politiques et pratiques des donneurs.

Source: « Women's Rights & Gender Equality, the New Aid Environment and Civil Society Organisations », Gender and Development Network (GADN), www.gadnetwork.org.uk

Voir également le dossier d'actualité 3 intitulé « Financements novateurs pour les organisations de femmes », établi par le Réseau du CAD sur l'égalité homme femme.

Les donneurs et les pays partenaires peuvent se référer aux accords internationaux conclus conjointement en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation et de renforcement des capacités des femmes – notamment les OMD, la CEDEF et la Plate forme d'action de Pékin. Cette approche permettrait d'approfondir les dialogues sur l'action à mener et la politique, et de prendre des mesures pour rendre des comptes aux citoyen-nes.

La responsabilité peut aussi être renforcée en adoptant une approche commune à l'appui des organisations de femmes et en construisant une société civile solide. L'importance du rôle d'« instrument de contestation » des organisations de la société civile est de plus en plus reconnue. Toutefois, certains se sont inquiétés du fait que les réformes de l'efficacité de l'aide, bien qu'elles développent la coopération entre gouvernements et donneurs, risquent d'avoir des effets néfastes sur les relations des donneurs avec la société civile (voir encadré).

Un certain nombre de questions-clés sont à considérer en ce qui concerne la responsabilité mutuelle en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation et de renforcement des capacités des femmes :

- 1. Des données précises et fiables désagrégées par sexe sont elles disponibles et des indicateurs sexospécifiques sont ils utilisés dans les cadres de résultats ? Dans la négative, comment peut on faire en sorte que ces outils soient utilisés ?
- 2. Les organisations de la société civile sont elles soutenues dans leur rôle d'« instrument de contestation » ?
- 3. Les organisations de femmes bénéficient elles d'un soutien dans les domaines où leur capacité est généralement faible, tels que la politique fiscale, commerciale ou financière ?
- 4. Les niveaux d'administration décentralisés sont ils responsables et les processus de consultation à ce niveau sont ils participatifs ?
- 5. Les parlementaires et les autres acteur-trices responsables au niveau national sont ils informé-es des coûts qu'entraînent la persistance des inégalités de genre et les discriminations à l'égard des femmes ? Savent-ils quel impact l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes peut avoir sur l'obtention de résultats en matière de développement à long terme ?
- 6. Comment et par qui les « progrès » sont ils évalués ; l'analyse et les systèmes d'audit de genre sont ils utilisés ?
- 7. Quelle est la robustesse des propres mécanismes internes de responsabilisation des donneurs en ce qui concerne les engagements pris en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation et de renforcement des capacités des femmes :
  - a) quelles sont les incitations qui poussent le personnel à s'occuper de ces questions ?
  - b) quelle est la proportion de l'aide investie dans l'égalité hommes-femmes au niveau national ?
  - c) comment les donneurs multilatéraux sont ils encouragés à s'occuper de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation et du renforcement des capacités des femmes ?

# Le Protocole relatif à l'égalité hommes-femmes de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

Un audit commandité par l'Unité chargée de l'égalité hommes-femmes de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et un forum parlementaire de la SADC a examiné l'étendue de la prise en compte de la promotion de l'égalité des genres par les instruments régionaux et internationaux concernés. Cet audit a fait apparaître que le principal défi à relever était de passer, au niveau de la région de la SADC, des engagements aux actes.

Sa principale recommandation a été que les chefs d'État adoptent un Protocole pour accélérer la réalisation de l'égalité hommes-femmes, ce qui rehausserait le poids de la Déclaration de la SADC sur l'égalité hommes-femmes et le développement en l'élevant au rang de Protocole. Depuis 2005, les gouvernements nationaux, des organisations de la société civile, des organisations régionales et des instances régionales de gouvernance participent au processus d'élaboration et de défense du Protocole. La Gender Alliance, un groupe d'organisations régionales, a soutenu les actions de pression et de plaidoyer, aux niveaux national et régional, notamment par l'apport d'une assistance technique.

Chaque pays, à travers son ministère de l'égalité hommes-femmes ou d'autres ministères compétents, a étudié, discuté et débattu des différentes versions proposées du Protocole. Les organisations de la société civile, avec le soutien de la Gender Alliance, ont directement participé aux consultations au niveau national. La SADC a joué un rôle-clé dans l'organisation et le soutien du processus et elle matérialise l'instance à qui il incombera en dernier ressort d'approuver le Protocole. Cet exemple montre comment les mécanismes régionaux peuvent être utilisés pour renforcer la reddition des comptes au niveau national.

### Promouvoir la responsabilisation dans le secteur de la santé au Pérou

Un programme mené au Pérou par l'organisation humanitaire CARE, en vue d'améliorer la situation sanitaire des pauvres, démontre que des améliorations significatives et durables ne sont possibles que si les pauvres sont associé-es à la mise au point des politiques, pratiques et programmes en matière de santé et s'ils contribuent à surveiller que la réalité est conforme à ce qui a été convenu. Le renforcement de la prise de paroles des femmes et des hommes pauvres est un élément-clé du programme, dont l'objectif ultime est d'améliorer les relations entre l'État et la société, afin que le droit de tout-e individu-e à la santé soit pleinement respecté.

CARE s'est associé au ministère péruvien de la Santé, ForoSalud (réseau national de la société civile sur la santé) et des responsables de communautés de femmes, afin de renforcer la capacité de la société civile de participer aux décisions et de défendre le droit à la santé, en particulier celui à la santé maternelle. Les actions de plaidoyer et l'engagement à l'élaboration d'une législation nationale sur les droits en matière de santé ont permis de créer des mécanismes de surveillance locaux et de consolider l'assise permettant de rendre le gouvernement responsable de l'offre de services.

Source : Étude de cas présentée lors de l'atelier sur le thème « Renforcer les résultats et les impacts de développement de la Déclaration de Paris au moyen de travaux sur l'égalité des genres, l'exclusion sociale et les droits humains », mars 2008. Voir www.oecd.org/dac/effectiveness/resultsandimpacts.

